



# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve  
au  
Moniteur  
belge

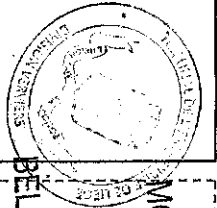


**\*20079187\***

Tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Verviers

**10 JUIN 2020**

Le greffier  
Greffe



MONITEUR BELGE  
06-07-2020  
BELGISCH STAATSBLAAD

N° d'entreprise : **0477 758 751**

Nom

(en entier) : **KS RESEARCH**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Cour Lemaire, 16 à 4651 Herve (Battice)**

## **Objet de l'acte : Démissions - Nominations - Délégation journalière - Mandat spécial**

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 avril 2020

[...]

Résolution 4 - Situation des mandats en cours des administrateurs de la Société - Vacance de poste d'administrateur - Remplacement - Gestion journalière : démission et nomination.

Le conseil d'administration examine la situation des administrateurs en fonction à ce jour et constate, à l'unanimité, que Madame Cynthia GOODSELL a pris sa retraite avec effet ce jour et qu'en conséquence son poste d'administrateur est vacant. Le Conseil remercie chaleureusement Madame GOODSELL pour l'exercice de ses fonctions et lui souhaite une heureuse retraite.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à son remplacement. A l'unanimité, les administrateurs désignent, avec effet immédiat, Monsieur Douglas Hans KRISTENSEN, né le 13 novembre 1966, comme administrateur de la Société pour occuper le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

Par ailleurs, le Conseil d'administration fait état de son accord sur la démission de Madame Michèle MAGNEE de son mandat de directeur général chargé de la gestion journalière de la Société au 30 juin 2020, en raison du souhait de cette dernière de prendre sa retraite à partir de cette date.

Le Conseil remercie chaleureusement Madame MAGNEE pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à cette date et lui souhaite une heureuse retraite.

La gestion journalière de la Société devenant vacante à cette date, le Conseil nomme Monsieur Jean-Marc ELOY directeur général de la Société, chargé de la gestion journalière avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020. Tout pouvoir utile et nécessaire de gestion journalière est confié à M. ELOY de façon à exécuter efficacement la gestion journalière de la Société. Son mandat ne sera pas rémunéré.

En outre, le Conseil décide de conférer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2020, un mandat spécial à M. Cédric SERRUYS, agissant seul, pour représenter la Société et signer tout document en son nom et pour son compte, dans les domaines financier et administratif pour un montant de 25.000 EUR.

[...]

Résolution 6 - Pouvoirs à conférer en vertu de ce qui précède.

A l'unanimité, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Guy LINCE expert-comptable, représentant la SPRL Guy LINCE, administrateur délégué de la SA AXIOME ayant ses bureaux Avenue du Parc 40 à 4650 CHAINEUX, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

L'ordre du jour ayant été complètement traité, la séance est levée à 10.00 heures, après lecture approbation et signature du présent procès-verbal.

Pour extrait certifié conforme à l'original

SA. AXIOME représentée par SPRL. Guy LINCE représentée par Guy LINCE, Expert comptable  
Mandataire

Déposé en même temps : procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 avril 2020

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).